

Séance du 9 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 03/11/2016

L'an deux Mil Seize et le 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Aleida MOLENKAMP, Olivier DESMAISON.

Absents : Sophie IRWAN, Madeleine PEYRAT, Jean-Pierre LUÇON

Pouvoirs : Madeleine PEYRAT a donné pouvoir à Bernard PIERREFITE

Sophie IRWAN a donné pouvoir à Dominique ANDRE

A été nommé secrétaire : Olivier DESMAISON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DM N°1 : FPIC 2016 – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

<p>Nombre de Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 9 - Qui ont pris part à la délibération : 8 - Dont Pouvoirs : 2 	<p>Vote</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour : 2 Contre : 0 Abstentions : 6
--	--

Mr le Maire rappelle aux membres présents que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), instauré par la loi de finances initiale pour 2012 met en place un mécanisme de péréquation entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à compter de l'exercice 2012.

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016, listant les communes et établissements publics de coopération intercommunale contribuant au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2016, la commune de SAINT-ROBERT doit verser la somme de 1 039 €. Cette somme n'étant pas prévue au budget, Mr le Maire propose d'effectuer un virement de crédits comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		1 039,00			
Fonds de péréquation des ressources				73925		1 039,00
Fonctionnement dépenses			1 039,00			1 039,00
			Solde			0,00

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCEPTE** la Décision Modificative ci-dessus pour un montant de **1 039 €**.

SUBVENTION AMIS DE ST ROBERT, suite compensation de la CABB

<p>Nombre de Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 9 - Qui ont pris part à la délibération : 8 - Dont Pouvoirs : 2 	<p>Vote</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Mr le Maire rappelle aux membres présents que l'association, Les Amis de St Robert, percevait une subvention de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais. Depuis la fusion avec la Grande Agglo de Brive, et donc la dissolution de la Communauté de Communes, une attribution de compensation est allouée à la commune.

Pour l'association des Amis de St Robert, le montant de l'attribution pouvant être reversé est de 393.81 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de reverser la somme de **393.81 € à l'association Les Amis de St Robert,**
- que cette somme sera inscrite annuellement au Budget Primitif, article 6574, section de Fonctionnement.

FOURRIERE POUR ANIMAUX

La ville de Brive dispose d'une fourrière pour animaux. Cet équipement, exploité en régie directe, peut accueillir, dans la limite de sa capacité, les animaux pris en errance ou en divagation sur les territoires de la ville de Brive et d'autres communes ou communautés de communes voisines. La ville de Brive peut faire bénéficier de ce service les communes qui en feront la demande, moyennant les participations instituées et la signature d'une convention. Mr le maire demande aux membres présents de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce service de fourrière pour animaux, institué par la ville de Brive.

AGENT RECENSEUR

Mme Catherine ORLUC est recrutée pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

INAUGURATION DE LA RUE PIERRE HENRI ROCHÉ

Elle aura lieu au mois de juin ou au mois de juillet 2017

REPAS DES AINES

Il aura lieu le samedi 3 décembre à 12 heures, dans la salle André Rousseau et sera préparé par la maison Lachèze au prix de 27 € par personne. Une invitation sera envoyée aux personnes âgées de 70 ans et plus. Des colis seront offerts aux personnes de plus de 80 ans qui ne pourront pas participer au repas.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après la cérémonie qui aura lieu à 10 heures, un vin d'honneur sera offert par la municipalité de St Robert à la mairie.

FOIRE

La foire primée aux veaux de lait aura lieu le 21 novembre. Le foirail sera nettoyé par les employés communaux à l'issue de la manifestation.

MARCHE DE NOEL

Il aura lieu le 18 décembre.

BULLETIN MUNICIPAL

Un courrier sera envoyé aux différents présidents d'associations, les sollicitant pour un compte-rendu de leurs activités au cours de l'année 2016.

TOMBE DU SOLDAT BERTHY

Mr Olivier Desmaison souhaite que la commune prenne en charge tous les ans l'entretien de la tombe du soldat Berthy, soldat mort à la guerre de 14/18 ; remettre des gravillons sur la tombe et la fleurir à Toussaint. Cette tombe est abandonnée depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de l'entretien perpétuel de cette sépulture et de son fleurissement annuel.

MUTUALISATION (cf : réunion du 5 octobre 2016)

Une deuxième réunion s'est tenue le 14 novembre à Segonzac.